

**DÉCISION DU MAIRE
N° 2026/076**

**SAISON CULTURELLE N° 9 – CONTRAT DE CESSION DE DROITS DE
REPRESENTATION
SPECTACLE « MONSIEUR CHASSE »**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026/071 donnant délégation de pouvoir au Maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le déroulement de la saison culturelle n° 9 ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : de **SIGNER** un contrat de cession avec la Sarl Artzala Production sous l'enseigne Monsieur Théâtre, sise 188, boulevard Saint Germain 75007 PARIS représentée par M. Sylvain CASIMIRO, Chargé de production, pour le spectacle « Monsieur chasse », le 7 novembre 2026, à l'Espace Cœur des Vallées 2, rue du Pré de Foire 74230 THÔNES.

ARTICLE 2 : Le montant s'élève à **12 900,00€ HT soit 13 609,50€ TTC** hors frais de déplacement, d'hébergement et restauration qui sont à la charge de la Commune.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site Internet de la Mairie.

THÔNES, le 2 juin 2026.

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE - 5 JUIN 2026
ET PUBLICATION LE - 8 JUIN 2026

Le Maire,



Claude COLLOMB PATTON